



Doc. 15168

19 octobre 2020

Lutter contre l'antisémitisme en Europe

Proposition de résolution

déposée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Ces dernières années, une augmentation inquiétante des agressions, du harcèlement et des discours de haine à caractère antisémite a été signalée dans toute l'Europe. À titre d'exemple récent, depuis le début de la pandémie de covid-19, les théories conspirationnistes accusant la communauté juive d'avoir délibérément créé et propagé le virus ont largement circulé sur les réseaux sociaux. Les manifestations d'antisémitisme ne touchent pas seulement la communauté juive, mais l'ensemble de la société, car elles contribuent à créer un climat de haine et de peur.

En 2016, l'Assemblée parlementaire a adopté la [Résolution 2106 \(2016\)](#) intitulée «Engagement renouvelé dans le combat contre l'antisémitisme en Europe» dans laquelle elle invite les gouvernements et les parlements à considérer la lutte contre l'antisémitisme comme une priorité. Elle indique clairement les mesures à prendre pour lutter contre la haine, la discrimination et la violence antisémites. Elle précise que l'antisémitisme et ses manifestations sont en contradiction évidente avec les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. Elle appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Protocole n° 12 à la Convention européenne des droits de l'homme et à pleinement mettre en œuvre la Recommandation de politique générale n° 9 de l'ECRI sur la lutte contre l'antisémitisme.

Au vu des développements récents, l'Assemblée doit à nouveau affirmer que l'antisémitisme n'a pas sa place en Europe et proposer des mesures concrètes pour faire face à ce problème mondial. Il incombe aux responsables politiques de faire de la sensibilisation, de la prévention, de la protection et de l'enseignement de l'histoire des priorités de manière à ce que chacun·e puisse vivre en sécurité en Europe. La lutte contre l'antisémitisme doit rester au premier rang des préoccupations politiques européennes et l'Assemblée doit appeler à une meilleure collecte de données et à une action coordonnée.

